

Conduite d'une démarche santé-qualité de vie dans les organisations

RS3004 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315, 124
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

AFNOR CERTIFICATION · SIRET : 47907600200019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La bonne santé et la qualité de vie des collaborateurs sont des enjeux majeurs pour les entreprises et à ce titre constituent les objectifs premiers d'une démarche SQVT. Au-delà de la dimension humaine recherchée, d'autres bénéfices découlent d'une politique efficace et maîtrisée en SQVT comme la fidélité du personnel, une meilleure productivité ou encore de concrètes économies.

La certification a pour objectif de maîtriser les enjeux d'une démarche SQVT et d'accompagner le déploiement de démarches SQVT dans des organisations (capacité d'analyse, définition d'un plan d'actions, son déploiement, son animation et ses évolutions...)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Mettre en application les nouvelles exigences la norme ISO 9001:2015 et de la BNQ 9700-800
- Maîtriser la BNQ 9700-800 : des connaissances générales sur les enjeux de la santé en entreprise (concept, vocabulaire, cadre réglementaire...)
- Présenter et définir les facteurs de succès de la SQVT (niveau d'engagement, les acteurs et les facteurs clefs de la démarche...)
- Mettre en application les 5 étapes BNQ 9700-800

Au regard des compétences constituant la certification, les éléments suivants sont évalués:

- Maîtrise de la démarche SQVT BNQ 9700-800
- Présenter et mettre en oeuvre la démarche SQVT dans l'entreprise
- Identifier les méthodes et critères d'évaluation des interventions dans le domaine de la SQVT

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Formation initiale et expérience professionnelle:

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac+2) ou supérieur et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de la GRH et/ou de la santé au travail (Chef de projet SQVT, responsable SST, RH, QSE, représentant du personnel, formateur, juriste en SST et/ou en droit du travail...)

OU

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau I dans le domaine de la GRH et/ou de la santé au travail et justifier d'une expérience professionnelle de 1 an dans ces mêmes secteurs.

Formation obligatoire :

Le candidat doit avoir suivi une formation de chef de projet en santé et qualité de vie au travail selon la norme BNQ 9700-800. Cette formation obligatoire de 3 jours minimum, doit avoir été préalablement enregistrée par AFNOR Certification.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3004/>